

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 8	16
Total des voix : 21		

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougion)

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
26/02/2025

Délibération
n°25_03_B2_01

Ont donné pouvoir :

6 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à **Magali STURMA-CHAUVEAU**

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**

1 porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Projet inter-parcs « PASTECC »
Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames écologiques face au Changement Climatique
Modification du plan de financement

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 18, concernant l'intervention du syndicat sous le régime de quasi-régie pour les prestations rendues à ses membres

Vu la délibération du Bureau en date du 5 décembre 2024 approuvant l'opération et son plan de financement

En décembre 2024, le Bureau du Parc a délibéré favorablement pour permettre au PNR Verdon d'être partenaire d'un projet fédérant 4 PNR pour la création d'un observatoire de la biodiversité, des pratiques et de la ressource des parcours pastoraux préalpins dans le contexte de changement climatique. Plus largement, dans une logique de préservation et restauration des trames écologiques, le projet vise également à poursuivre les actions de réouverture de milieux pour en restaurer la fonctionnalité écologique et pastorale. L'objectif est aussi de partager les méthodes d'identification des continuités écologiques et de tester des outils permettant de mieux évaluer les effets de cumuls de projets sur la fonctionnalité d'ensemble des continuités écologiques.

Le projet a été déposé par le PNR des Préalpes d'Azur, chef de file, auprès du Service Europe FEDER Massif des Alpes de la Région en décembre 2025.

Dans le contexte budgétaire compliqué actuel, le PNR du Luberon a informé fin 2024 les trois autres PNR partenaires (Verdon, Préalpes d'Azur et Queyras) qu'il ne pouvait plus assumer sa participation au projet.

Il est ainsi nécessaire de revoir la ventilation des dépenses et le plan de financement désormais à l'échelle des 3 parcs restants. Avec l'objectif d'éviter pour les 3 parcs d'augmenter en corollaire leur niveau de dépenses, ce qui pourra conduire à revoir à la baisse d'autres actions pour compenser.

Il est ainsi nécessaire de redélibérer pour permettre au Service Europe ainsi qu'au Service Biodiversité, Parcs et Territoire ruraux (cofinancements sollicités) de la Région d'instruire la candidature sur les bases du projet actualisé.

Le projet de convention multi partenariale doit également être revu, puisque ramené à 3 partenaires.

... / ...

Nouveau plan de financement :

Coût total TTC : 473 699,88 €

FEDER (60 %) 284 219,93 €

Région (18,54 %) 88 019,16 €

Autofinancement (21,42%) 101 460,79 €

Démarrage de l'action : 1^{er} mars 2025

Fin prévisionnelle de l'opération : 30 septembre 2029

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération modifiée ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.
- d'approuver la convention multi-partenariale proposée entre les 3 PNR ;
- d'autoriser le Président à signer les futurs marchés qui seront à lancer,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL25_03_B2_01



*Le Président
Bernard CLAP*